

Numéro	CA/2025-10-16/08
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	29/10/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	29/10/2025
Date de transmission au Recteur	29/10/2025

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 16 octobre 2025 portant approbation de la transformation du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » en « master Enseignement et éducation (M2E) »

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 625-1, L. 625-2 et L. 721-1 à L. 721-3 ;
 Vu le code de la recherche, notamment son article L. 344-4 ;
 Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
 Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
 Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
 Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
 Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
 Vu le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
 Vu le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'État ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
 Vu l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République ;
 Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
 Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
 Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
 Vu la délibération n° CFVU/2025-10-14/03 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 octobre 2025 portant approbation de la transformation du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » en « master Enseignement et éducation (M2E) ».

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la transformation du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » en « master Enseignement et éducation (M2E) ».

Délibération CA/2025-10-16/08	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	32
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	17
Nombre de contre	3
Nombre d'abstentions	12

Paris, le 17 octobre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.